



Conseil général
de la commune de
Villarzel

Sédeilles, le 12 mars 2018

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général 12 mars 2018

Lors du Conseil général de la commune de Villarzel, la Municipalité a eu l'honneur de soumettre aux membres du Conseil général les préavis ci-dessous :

1. Préavis 01/2018 Dédommagement des propriétaires dézonés par la procédure de modification de plans de zones
2. Préavis 02/2018 Achat d'une portion de la parcelle 1019 en vue de la création de places de parc

Lors des débats, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

Préavis 01/2018 Dédommagement des propriétaires dézonés par la procédure de modification de plans de zones

Pour les discussions ainsi que le vote sur ce sujet, 7 membres du Conseil Général propriétaires fonciers et directement concernés par ce préavis se sont récusés spontanément ; 5 membres ont été récusés par le Conseil Général.

Le Conseil Général de Villarzel approuve le préavis 01/2018 portant sur la demande de crédit de Fr. 964'917.- pour indemniser les propriétaires dézonés. De plus, le Conseil Général charge la Municipalité de procéder aux versements des montants conventionnels au moyen de disponibilités issues de la procédure de transfert des droits à bâtir, dans les 60 jours après échéance de tous les délais de recours suite aux décisions du Conseil Général.

Vote : 27 oui ; 1 non ; 0 abstention

Voie de recours : selon la LC cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Conseil d'Etat selon l'art. 145 de la Loi sur les communes du 28.02.1956

Préavis 02/2018 Achat d'une portion de la parcelle 1019 en vue de la création de places de parc

Le Conseil Général approuve le préavis 02/2018, sous réserve du versement conventionnel issu de la procédure de transfert de droits à bâtir. Le Conseil Général approuve donc l'acquisition de la portion de parcelle Nr 1019 d'une superficie de 1152m² telle qu'elle figure dans le projet de modification de limite du bureau NNPR du 24 octobre 2017, ainsi que le crédit d'investissement de Fr. 60'000.- pour cette acquisition. Ces investissements seront financés au moyen des fonds provenant de la procédure de transfert de droits à bâtir.

Vote : 36 oui ; 0 non ; 4 abstentions

Le Président

Jean-Michel Bonny



La secrétaire

Brigitte Dumasdelage